

POUR UNE POLITIQUE DE LA CONSERVATION



COMMUNIQUÉ DU 09 DÉCEMBRE 2019 LANCEMENT DU PLAIDOYER & COLLECTE POUR NOS ULTIMES RIVIÈRES SAUVAGES

Ce jour, 9 décembre 2019, le « plaidoyer pour les rivières sauvages » est lancé. Il coïncide avec l'appel aux dons adressé au public par le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages. Il est l'occasion de démontrer comment les entreprises de toutes tailles et les particuliers peuvent contribuer efficacement à la conservation de la biodiversité.

En France, depuis quelques années, l'idée de **conservation de la biodiversité** imprègne de plus en plus fortement la conscience publique, comme le montrent le succès de divers livres, films, l'audience grandissante de diverses personnalités sur le sujet¹. En août 2016, une **nouvelle loi biodiversité** a été votée. Pour autant, des réticences demeurent. Afin de surmonter les divers obstacles, mieux avancer ensemble, le « **programme Rivières Sauvages** » s'est appuyé dès l'origine sur un fonds de dotation, une formule à mi-chemin entre la fondation et l'association afin de **recueillir des fonds privés** permettant de promouvoir la **préservation concrète, partagée** de nos ultimes rivières sauvages.

« Dans une France qui souffre plus que dans beaucoup d'autres pays industriels, vu le poids du monde paysan jusqu'au milieu du XXe siècle d'une importante et relativement nouvelle fracture entre le monde rural et le monde urbain, il est complexe d'expliquer que la conservation de la nature s'adresse à toutes et tous, quel que soit son origine sociale, sa profession, son statut, sa culture, ses croyances, son niveau de richesse. Et encore plus difficile de faire comprendre qu'elle concerne avant tout ceux qui manquent de tout, ou de beaucoup, en deux mots, les personnes les plus vulnérables, les plus malmenées par la crise écologique, la crise économique et la crise du Sens, qui touche une partie en souffrance du monde rural, comme le montre la rébellion récente des Gilets jaunes » explique Martin Arnould, président du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.

Téléchargez ici le plaidoyer :

https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/wp-content/uploads/sites/65/2019/12/2019_FCRS_plaidoyer.pdf

SENSIBILISER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES.

Le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** souhaite impliquer l'ensemble des parties prenantes : les rivières sauvages ne sont-elles pas des **biens communs de l'Humanité** ? Il a été créé en 2010 pour collecter des fonds privés qui viennent combler l'**insuffisance des fonds publics**. Cette initiative se situe dans le **droit fil des « objectifs de développement durable »** et notamment les Objectifs 13, 14 & 15².

.../...

¹ Par exemple le succès des films de Jacques Perrin, et La marche de l'empereur, Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages d'août 2016

² <https://www.agenda-2030.fr/odd/17-objectifs-de-developpement-durable-10>

Entreprises et particuliers sont donc appelés à se mobiliser pour soutenir l'action du programme Rivières Sauvages via son fonds de dotation. En faisant un don au Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages, les entreprises et les particuliers bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

- 60 % de déduction fiscale pour les entreprises
- 66 % pour les particuliers

Comme le rappelle Gilles Pouzin dans son article du 13 novembre 2019, **c'est une forme de défiscalisation qui fait du bien !**

Grâce aux soutiens privés, nous avons pu ces dernières années :

- **Préserver 26 rivières sauvages** et ainsi contribuer à la préservation d'espèces patrimoniales, quelquefois menacées telles que le brochet méridional, des plécoptères rares, des loutres, des saumons, des cistudes, des naïades, des populations de chauves-souris et une flore non moins précieuse pour la biodiversité.
- **Co-financer des actions de recherche et d'études** en général non prises en charge par les subventions publiques
- **Co-financer des animations pédagogiques** sur les bassins labellisés « Site Rivières Sauvages » ;
- **Créer des outils multimédias** et/ou permettre la réalisation de films
- **Promouvoir les Rivières sauvages** sur l'ensemble de l'hexagone permettant ainsi aux territoires de candidater pour leurs rivières

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ C'EST SIMPLE COMME UN CLIC !

Les entreprises ou les particuliers cliquez sur le lien suivant : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/don/>
L'espace est sécurisé.

Les dons peuvent également être adressés à :

Dons 2019
Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages
Mairie de Ramasse 01250 Ramasse

Vous pouvez également flécher votre don en indiquant l'une des 26 rivières pour laquelle vous souhaitez faire un don. Voir la carte des rivières : <https://www.rivieres-sauvages.fr/les-rivieres-labellisees-site-rivieres-sauvages/>

³ https://votreargent.lexpress.fr/impots/philanthropie-la-defiscalisation-qui-fait-du-bien_2105466.html

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE :

Programme Rivières Sauvages : www.rivieres-sauvages.fr

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et les actions à financer : www.soutenir.rivieres-sauvages.fr

CONTACTS

Mélanie Taquet, Chargée de mission Territoire Rhône Méditerranée Corse :
06 16 68 60 79 – melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr

Denis CAUDRON, Développement du Réseau et partenariats :
06 85 31 40 06 - denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre MEDOUGA, Communication, Mécénat et Relations médias :
06 22 78 71 38 – communication@rivieres-sauvages.fr – www.mp-c.eu